



Lettre d'information Plateforme nationale d'ammoniac, n° 3 mai 2023

1. Nouvelle étable à Merlischachen avec comme priorités le bien-être animal et la réduction des émissions d'ammoniac

Dans le cadre du projet de ressources ammoniac et odeurs de Suisse centrale, une nouvelle étable a pu être construite sur l'exploitation de la famille Zimmermann à Merlischachen SZ. Afin d'offrir un bien-être optimal aux animaux et de réduire les émissions d'ammoniac, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Aire d'affouragement surélevée avec des séparations (stalles d'alimentation), ce qui permet de réduire les surfaces souillées.
- Aires de circulation avec une pente transversale, ce qui permet à l'urine de s'écouler plus rapidement.
- Un robot d'évacuation du fumier nettoie les aires de circulation toutes les deux heures.
- Les surfaces de parcours par animal sont optimisées sans faire de compromis sur le bien-être des animaux. Beaucoup d'attention a été donnée à la planification des logettes afin d'offrir un confort maximal aux animaux. La partie non couverte de la surface d'exercice a pu être réduite avec l'autorisation du canton, conformément au programme SRPA¹.

L'étable est construite de manière ouverte et aérée, ce qui crée un bon climat et un espace très lumineux. Grâce aux côtés ouverts, le soleil pénètre dans l'aire de repos même en hiver. Les vaches sont globalement calmes et peuvent librement subvenir à leurs besoins.

Début avril, les personnes intéressées et les médias ont pu visiter l'exploitation Zimmermann.

Si vous souhaitez lire la revue de presse de cette visite, cliquez sur le lien suivant (site web des services de l'environnement des cantons de Suisse centrale) : <https://www.umwelt-zentralschweiz.ch/was-wir-machen/themen/landwirtschaft/rindviehstall-der-zukunft/>

Vous trouverez le portrait de l'entreprise sur <https://www.ammoniak.ch/fr/exemples-pratiques> sous la rubrique aire d'affouragement surélevée avec étriers de séparation - écoulement rapide de l'urine - réduction des surfaces souillées.

2. Application de l'obligation d'utiliser des pendillards à partir du 1er janvier 2024

A partir du 1er janvier 2024, l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) prévoit l'obligation d'utiliser un système d'épandage par pendillard. De nombreux cantons sont actuellement en train de mettre en œuvre cette mesure. Plusieurs cantons ont fourni des explications sur son application.

Nous mettons à disposition un aperçu sous le lien suivant :

<https://www.ammoniak.ch/fr/rubrique-bases/documents-pour-lexecution/documents-pour-lexecution-techniques-depandage-reduisant-les-emissions>

L'aperçu n'est pas exhaustif. Les cantons sont responsables du contenu. Vous pouvez volontiers nous transmettre des informations supplémentaires.

3. Ammoniac et gaz à effet de serre

Y a-t-il un lien entre la réduction des émissions d'ammoniac et les gaz à effet de serre ?

La plateforme nationale d'ammoniac se concentre sur la réduction des émissions d'ammoniac

¹ Ordonnance sur les paiements directs OPD, annexe 6

provenant de l'agriculture dans l'environnement. Les décisions de la plateforme prennent également en compte l'effet des mesures sur les gaz à effet de serre. La plateforme ne veut pas émettre de recommandations ayant un effet négatif sur les émissions de gaz à effet de serre. En général, les mesures visant à réduire les émissions d'ammoniac ont plutôt un effet positif sur les gaz à effet de serre que le cas contraire².

Exemple avec le recouvrement des fosses à lisier

L'ammoniac a des propriétés chimiques et physiques différentes de celles du méthane, un gaz à effet de serre. La couverture des fosses à lisier réduit en premier lieu les émissions d'ammoniac. Le recouvrement des fosses ne provoque pas d'émissions supplémentaires de gaz à effet de serre, mais n'a non plus pas d'effets positifs important sur ces gaz.

4. Médias

Notre coach en construction Markus Bucheli s'est rendu en dehors de nos frontières et présente dans un [article du Bauernzeitung](#) une porcherie moderne d'Autriche. Plusieurs mesures visant à réduire les émissions d'ammoniac et les odeurs sont combinées. Le bien-être des animaux est également mis en avant.

5. Fonction de recherche

Dès à présent, notre site web www.ammoniak.ch est plus facile d'utilisation : grâce à la nouvelle fonction de recherche intégrée, vous trouverez plus rapidement l'information souhaitée.

6. Sondage

Vous avez des questions concrètes sur des mesures ou leur mise en œuvre ? Vous prévoyez des travaux dans des domaines importants pour la Plaque tournante ou vous avez déjà des travaux en cours ? La direction de projet de la Plaque tournante vous encourage à prendre contact avec nous.

Nous vous saluons cordialement

Michel Fischler, mf k&p

Annelies Uebersax, Agrofutura

Barbara Steiner, Agrofutura

N'hésitez pas à transmettre la newsletter à d'autres personnes. Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, vous pouvez vous désabonner sur info@ammoniak.ch. Vous trouverez également la newsletter sur <https://www.ammoniak.ch/home/fr>

² De Vries, J.W., Hoogmoed, W.B., Groenestein, C.M., Schroder, J.J., Sukkel, W., De Boer, I.J.M., Groot Koerkamp, P.W.G. 2015. Integrated manure management to reduce environmental impact : I. Conception structurée de stratégies. *Agricult. Sys.* 139 : 29-37.